ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 14137

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la situation d'etat d'urgence imposee en Afrique du Sud depuis le 16 juin 1986. L'association oecumenique « Action des chretiens pour l'abolition de la torture » s'est adressee au President de la Republique pour appuyer la demarche faite aupres de lui par une delegation de la conference des eveques catholiques en Afrique du Sud et du conseil des eglises sud-africaines afin que la France use de son influence pour que cette mesure soit levee. Il lui demande en consequence quelles sont les initiatives qui ont ete prises par le Gouvernement francais.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite rappeler a l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'a cesse d'oeuvrer en vue du demantelement du systeme intolerable de l'apartheid, en denoncant les violations des Droits de l'homme qu'un tel systeme provoque et en les condamnant : qu'il s'agisse de la detention sans jugement, au nom d'une conception inadmissible de la securite, de personnes suspectees de s'opposer a l'apartheid ; qu'il s'agisse de mauvais traitements infliges meme a des enfants incarceres pour avoir simplement revendique le droit de vivre dans des conditions decentes ; qu'il s'agisse enfin d'assassinats dont les auteurs ne courent guere de risques. La France a, en particulier, demande qu'une demarche soit efectuee par les Douze, pour obtenir que l'etat d'urgence impose depuis 1985 soit aboli. Cette demarche a ete faite le 20 avril. Il convient egalement de rappeler les interventions de la France, et avec elle des Douze, pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le gouvernement francais ne relachera pas ses efforts, a titre bilateral, ou de concert avec ses partenaires, pour que les autorites mettent enfin en place les conditions propres a favoriser le dialogue entre toutes les composantes de la societe sud-africaine. La liberation de tous les prisonniers politiques et la levee de l'etat d'urgence constituent, a ses yeux, des prealables indispensables a l'instauration de reelles negociations entre les autorites de Pretoria et les representants veritables des diverses communautes de ce pays.

Données clés

Auteur : M. Bayard Henri
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14137
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2610